

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 13 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	19
Votants	26

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, ANDRÉ Marie-Thérèse, LEMARCHANDEL Franck, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, DUFEL Christophe, SALIS Anaïs, GORON Maxime, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, MORIN-LOUVIGNY Isabelle.

Étaient absents excusés : BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZÉ Christian / QUENOUILLE Roger donne pouvoir à JEANNEAU Luc / GIOT Stéphanie donne pouvoir à ANDRÉ Marie-Thérèse / ARRIBARD Martine donne pouvoir à MARTINIAULT Anne-Laure / BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEEGER Vianney / BLANDIN Béatrice donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à DELVILLE Nathalie

Était absente : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DELVILLE, à qui il est adjoint un auxiliaire.

3- Présentation et approbation du schéma directeur du système d'assainissement et présentation du nouveau projet de zonage d'assainissement avec le cabinet EF études

M. Piersiela, du cabinet EF études, présente le schéma directeur d'assainissement ainsi que le projet de révision du zonage d'assainissement.

- 1- **Schéma directeur** : Le cabinet met notamment en avant la localisation des apports d'eaux parasites météoriques et d'infiltration dans le réseau. Un bilan du fonctionnement du réseau et de la station a été fait. Un programme de travaux est proposé en fonction des priorités, afin d'améliorer les dysfonctionnements: mise en conformité réglementaire du système d'assainissement, suppression des déversements par temps sec, réduction voire suppression des déversements par temps de pluie, amélioration et fiabilisation du traitement, optimisation de l'exploitation et amélioration de la connaissance et la gestion patrimoniale.
- 2- **Révision du zonage d'assainissement** : les futures zones d'urbanisation inscrites au PLUi doivent être intégrées. En ce qui concerne le raccordement des lieux-dits existants au réseau collectif, les élus souhaitent davantage réfléchir sur l'opportunité ou pas de les intégrer compte tenu du montant des travaux estimé par le cabinet EF études.
Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont sept pouvoirs)

- **approuve** le schéma directeur du système d'assainissement
- **précise** que le nouveau zonage d'assainissement n'est pas validé pour le moment, car il nécessite une concertation en réunion de travail
- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,
Nathalie DELVILLE

